

Guide pratique

Subventions et aides aux acteur·ices culturel·les

Ce document fait état des différentes subventions, aides et bourses que les acteurs et actrices culturel·les peuvent solliciter auprès de La Ville de Gland, d'organismes privés, du canton et de la confédération.

Les offres sont susceptibles de changer, nous vous encourageons à consulter les liens mis à dispositions afin d'accéder aux informations mises à jour.

Gland, le 18 février 2026

Table des matières

Subventions de la Ville de Gland.....	2
Soutien à la formation artistique	2
Subvention pour études musicales	2
Aide individuelle à la formation artistique.....	2
Bourse d'aide à la création artistique – <i>Tous domaines</i>	3
Subventions culturelles ponctuelles – <i>Tous domaines</i>	3
Subvention culturelle annuelle – <i>Domaine associatif</i>	4
Subventions d'organismes privés.....	5
Fonds culturel de la Société Suisse des Auteurs (SSA) – <i>Arts de la scène, danse et audiovisuel</i>	5
Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles (FCMA) – <i>Musiques actuelles</i>	10
Pro Helvetia – <i>Tous domaines</i>	13
Fondation Corymbo – <i>Arts de la scène, musique et audiovisuel</i>	13
Fondation Leenaards – <i>Tous domaines</i>	14
Fondation Suisa – <i>Musique</i>	14
Fondation LeLabo – <i>Arts de la scène</i>	14
La Fondation pour l'amour de la danse – <i>Arts de la scène, danse</i>	15
Fondation pour les arts et la culture (FAC) – <i>Tous domaines</i>	15
Fondation Engelberts pour les arts et la culture – <i>Tous domaines</i>	16
Subventions du canton de Vaud.....	16
Subventions fédérales	17

Subventions de la Ville de Gland

La Ville de Gland propose 4 formes différentes de soutien financier. Tous les renseignements utiles concernant ces aides sont disponibles dans la rubrique [Subventions culturelles](#) du site internet de la Ville de Gland.

Soutien à la formation artistique

Subvention pour études musicales

Elle s'adresse aux Glandois jusqu'à 20 ans révolus et, à titre exceptionnel, jusqu'à 25 ans s'ils suivent une formation professionnelle ou des études et qu'ils suivent le cursus d'études musicales menant au certificat de fin d'études non professionnelles de la musique. Seuls les élèves suivant des cours dans les écoles reconnues par la Fondation pour l'enseignement de la musique pourront bénéficier de cette aide.

La prise en charge par la Commune d'une partie des frais d'études musicales sera déterminée selon le barème annexé admis par la Municipalité.

La demande de subventionnement doit être accompagnée des documents suivants :

- Une attestation de l'école de musique ;
- Une preuve de paiement de l'écolage musical ;
- Une attestation de formation (si plus de 20 ans) ;
- La dernière décision de taxation fiscale complète et les décomptes de salaire des trois derniers mois (ou de tout autre revenu) ;
- La décision de taxation fiscale (pour les indépendants) ;
- Le formulaire de demande dûment rempli et signé.
- La copie de la facture détaillée de l'école de musique.

Délais, procédures :

Pour formuler votre demande et toute information complémentaire, rendez-vous sur le [guichet virtuel](#) du site internet de la Ville de Gland.

Pour les entreprises, associations ou personnes n'habitant pas à Gland, vous pouvez également utiliser [le formulaire de demande de subvention au format PDF](#). Il doit être adressée par courrier postal au Service de la culture, Grand'Rue 38, case postale 320, 1196 Gland.

Aide individuelle à la formation artistique

La Ville de Gland propose dès la rentrée 2024 une subvention communale de CHF 200.- par enfant et par an visant à faciliter l'accès à la formation artistique des jeunes. Elle s'adresse aux Glandois jusqu'à 16 ans révolus inscrits dans une école de formation artistique active à Gland ou auprès d'un enseignant indépendant professionnel domicilié dans la Commune.

Cette subvention n'est pas cumulable avec la subvention pour les études musicales sauf si cette dernière est inférieure à CHF 200.- et pour un total maximum de CHF 200.- Les demandes sont octroyées jusqu'à épuisement du budget alloué.

La demande d'aide doit être accompagnée des documents suivants :

- Une attestation de l'école de formation artistique ou de l'enseignant(e) professionnel(le) ;
- Une preuve de paiement de l'écolage ;
- Le formulaire de demande dûment rempli et signé.

Pour formuler votre demande et toute information complémentaire, rendez-vous sur le [guichet virtuel](#) du site internet de la Ville de Gland.

Pour les entreprises, associations ou personnes n'habitant pas à Gland, vous pouvez également utiliser le [formulaire de demande de subvention au format PDF](#). Il doit être adressée par courrier postal au Service de la culture, Grand'Rue 38, case postale 320, 1196 Gland.

Bourse d'aide à la création artistique – *Tous domaines*

Le Service de la culture met au concours des bourses d'aide à la création artistique. Il s'agit d'apporter un soutien concret et stimulant aux artistes professionnels, de favoriser leurs projets de création comme de valoriser le tissu culturel local. Tous les domaines artistiques sont concernés ! Le montant de chaque bourse se monte en principe à CHF 5'000.- par lauréat-e. Les principes et conditions d'octroi sont ainsi définies par des directives municipales, et l'annonce se fait sur le principe d'une mise au concours.

Conditions :

- Les artistes doivent être domiciliés à Gland ou dans le district de Nyon. S'il s'agit d'un groupe, au moins une personne doit remplir cette condition ;
- Si aucune limite d'âge n'est posée, les candidat-e-s doivent avoir la majorité ;
- Les candidat-es- à une bourse doivent déposer un dossier complet présentant le projet, les buts et la documentation nécessaire à l'évaluation du dossier ;
- Les lauréat-e-s doivent se consacrer pendant au moins l'équivalent d'un mois à la réalisation du projet de création personnel ambitieux et inédit, en vue d'une présentation publique.

Délais et procédures :

Les dossiers sont à envoyer soit par voie postale au Service de la culture, Grand'Rue 38, 1196 Gland ou par courriel à culture@gland.ch, avec la mention « Bourses d'aide à la création ».

La mise au concours pour l'année 2026 n'est pas encore disponible.

Subventions culturelles ponctuelles – *Tous domaines*

La politique de soutien se traduit aussi par l'attribution de subventions ponctuelles. Elles visent principalement à soutenir la création artistique professionnelle, les projets d'animation culturelle

innovants ou faisant preuve d'originalité et la diffusion du travail des artistes. Toutes les disciplines sont susceptibles d'être soutenues, et la complémentarité des projets est un objectif.

Cela concerne en priorité des professionnels, mais peut englober des projets intégrant des amateurs, s'ils comportent un intérêt socioculturel significatif, font preuve d'originalité ou méritent une aide particulière, soit :

- Les artistes professionnels
- Les projets de création ou de manifestations ponctuelles, à caractère artistique ou culturel, faisant preuve d'originalité, d'intérêt et de cohérence
- Le respect des valeurs d'accessibilité et de diversité culturelles
- Le réalisme et l'adéquation du budget avec le projet
- Un rôle spécifique et bien identifiable dans l'offre culturelle glandoise
- Le parcours de l'artiste, de la compagnie ou de l'association ; rayonnement potentiel

La demande de subventionnement doit impérativement être accompagnée des documents suivants :

- Une lettre de motivation signée, présentant la demande.
- Le formulaire de demande de subvention ponctuelle dûment rempli
- Un dossier de présentation contenant le descriptif du projet, le planning de création, un budget équilibré avec plan de financement, et toute autre information jugée utile au traitement de la demande
- Les statuts signés de la structure demandeuse et tout document permettant de la présenter (activités antérieures, coupures de presse, ...), CV de l'artiste le cas échéant, personnes de contact et autres informations administratives utiles pour le suivi du dossier
- Les coordonnées bancaires de la structure demandeuse (BVR à joindre au dossier).

Les subventions ponctuelles ne concernent que des réalisations uniques et ne sont en principe pas reconduites. La demande se fait au minimum 4 mois avant l'événement ou la réalisation.

Les demandes sont traitées dans l'ordre de réception, la décision d'octroi ou de refus est communiquée par écrit. Le bénéficiaire d'une subvention ponctuelle fera mention de l'appui de la Ville de Gland sur tous les documents écrits ou multimédias en relation avec le projet ou l'activité, en principe par l'insertion du logo officiel mis à disposition par l'Office de la communication.

Pour formuler votre demande et toute information complémentaire, rendez-vous sur le [guichet virtuel](#) du site internet de la Ville de Gland.

Pour les entreprises, associations ou personnes n'habitant pas à Gland, vous pouvez également utiliser le [formulaire de demande de subvention au format PDF](#). Il doit être adressée par courrier postal au Service de la culture, Grand'Rue 38, case postale 320, 1196 Gland au minimum 4 mois avant l'événement ou la réalisation.

Subvention culturelle annuelle – *Domaine associatif*

Les subventions annuelles permettent de soutenir les efforts de développement et de diversité culturels, portés par des entités, des acteurs culturels dans des domaines variés et complémentaires.

Dans le cadre du budget annuel, la Commune octroie des subventions et garanties de déficit à une dizaine d'associations, partenaires culturels de la Ville de Gland.

Les demandes de subventions doivent être renouvelées chaque année, au plus tard pour le 31 mai de l'année courante, qu'il s'agisse d'une première demande ou d'une demande de renouvellement.

Les demandes parvenant après ce délai ne seront pas prises en compte (sauf demande expresse faite avant ce délai, pour juste motif).

La demande de subventionnement doit impérativement être accompagnée des documents suivants :

- Un descriptif du projet
- Un budget avec plan de financement
- Le rapport d'activité de l'année précédente
- Les comptes/bilan de l'exercice précédent attestés par un fiduciaire ou par les vérificateurs des comptes
- Les statuts signés de la structure demandeuse et tout document permettant de la présenter (activités antérieures, coupures de presse, ...), lors de la première demande ou lors de tout changement intervenant dans les statuts

La décision d'octroi ou de refus est de compétence municipale. Le bénéficiaire fera mention de l'appui de la Ville de Gland sur tous les documents écrits ou multimédias en relation avec le projet ou l'activité, en principe par l'insertion du logo mis à disposition.

Le montant de la subvention, les conditions de son octroi et la procédure à suivre pour son obtention sont décrites dans le [Guichet virtuel](#).

Pour les entreprises, associations ou personnes n'habitant pas à Gland, vous pouvez également utiliser le formulaire de demande de subvention au format PDF. Il doit être adressée par courrier postal au Service de la culture, Grand'Rue 38, case postale 320, 1196 Gland.

Subventions d'organismes privés

Plusieurs institutions privées proposent des soutiens financiers aux artistes ou déposent des appels à projet. La liste ci-dessous est succincte et ne représente pas la diversité de l'offre disponible. Chaque institution communique par ces canaux spécifiques. Nous vous invitons à compléter avec vos propres recherches.

Fonds culturel de la Société Suisse des Auteurs (SSA) – *Arts de la scène, danse et audiovisuel*

Pour formuler votre demande et toute information complémentaire, consultez les rubriques suivantes du site internet de la SSA.

- [Bourses SSA pour des projets audiovisuels : les concours et soutiens 2026](#)

- [Bourses SSA pour les arts de la scène : concours et soutiens 2026 - SSA - Société Suisse des Auteurs](#)
- [Nouvelle bourse pour les auteurs et autrices de spectacles d'improvisation théâtrale - SSA - Société Suisse des Auteurs](#)

Documentaire – Bourses pour le développement de films documentaires (longs métrages cinéma et télévision) _____ SSA

Le Fonds culturel de la Société Suisse des Auteurs (SSA) attribue sur concours jusqu'à quatre bourses de CHF 20'000.- chacune pour soutenir l'écriture de projets de films documentaires (longs métrages pour le cinéma ou longs métrages dès 50' pour la télévision).

La date limite pour l'envoi des dossiers : 7 mai 2026

[Formulaire d'inscription](#)

[Règlement](#)

Fiction – Bourses pour l'écriture de scénarios de premiers longs métrages de fiction pour le cinéma _____ SSA

Le Fonds culturel de la Société Suisse des Auteurs (SSA) attribue sur concours jusqu'à trois bourses de CHF 15'000.- chacune pour soutenir l'écriture de scénarios de premiers longs métrages de fiction originaux destinés au cinéma (l'adaptation d'œuvres préexistantes est exclue).

La date limite pour l'envoi des dossiers : 21 mai 2026

[Formulaire d'inscription](#)

[Règlement](#)

Fiction – Bourses pour l'écriture de scénarios de longs métrages de fiction pour le cinéma _____ SSA

Le Fonds culturel de la Société Suisse des Auteurs (SSA) attribue sur concours jusqu'à trois bourses de CHF 25'000.- chacune pour soutenir l'écriture de scénarios de longs métrages de [fiction](#) originaux destinés au cinéma.

La date limite pour l'envoi des dossiers : 21 mai 2026

[Formulaire d'inscription](#)

[Règlement](#)

Bourse pour l'écriture de séries _____ SSA

Les Fonds culturels de la SSA et de [Suissimage](#) encouragent l'écriture et le développement d'une [série](#). Une somme annuelle de CHF 200'000.- est affectée à ce but.

Délai des dépôts de candidature : 19 avril 2026

[Formulaire d'inscription](#)

[Règlement](#)

Audiovisuel/théâtre : de la scène à l'écran _____ SSA

Placé sous l'égide de l'association « De la scène à l'écran » constituée par la RTS, la SSA, la Fondation culturelle [Suissimage](#) (SI) et l'Association Romande de la Production Audiovisuelle (AROPA), ce Fonds encourage et soutient la production et la diffusion d'œuvres audiovisuelles nouvelles qui intègrent la captation de spectacles vivants représentés sur les scènes en Suisse dans les répertoires suivants : théâtre, danse, dramatico-musical, marionnettes, mime, magie, cirque (à l'exception de l'humour, de la musique classique et de l'opéra).

Appel à projets : printemps 2026

Délai pour l'envoi des candidatures : fin août 2026

Arts de la rue – Bourse pour les autrices et auteurs des Arts de la rue _____ SSA

Le Fonds culturel de la SSA attribue annuellement jusqu'à 5 bourses destinées aux auteurs ou autrices des arts de la rue, afin de favoriser la création d'un ou plusieurs spectacles de rue originaux dans les 18 mois suivant l'attribution de la bourse. Cette action culturelle est dotée d'un montant total de CHF 15'000.- (CHF 3'000.-/bourse).

Date limite pour l'envoi des dossiers : 8 janvier 2026

Cirque – Bourse pour les autrices et auteurs des Arts du cirque _____ SSA

En partenariat avec ProCirque, l'association suisse des professionnels des arts du cirque, le Fonds culturel de la SSA met au concours jusqu'à 3 bourses annuelles pour le soutien à la recherche et au développement d'œuvres de cirque, dans une démarche d'écriture circassienne innovante. Il dote cette action culturelle d'un montant total de CHF 15'000.- (CHF 3'000.-/bourse).

Date limite pour l'envoi des dossiers : 15 janvier 2026

Spectacles de petit format – pour les autrices ou auteurs interprètes _____ SSA

En partenariat avec t. Professions du spectacle Suisse, la SSA met au concours jusqu'à 5 bourses destinées aux auteurs et autrices interprètes, permettant de soutenir la création de nouveaux spectacles originaux de petit format (maximum trois interprètes sur scène dont l'auteur ou l'autrice interprète).

Le spectacle peut concerner différents répertoires des arts de la scène : p. ex. arts du récit, mime, théâtre, humour, Kleinkunst, magie, spectacle-musical, performance etc.

Cette action est dotée d'un montant global de CHF 15'000.- par année (CHF 3'000.-/bourse).

Date limite pour l'envoi des dossiers : 15 janvier 2026

Humour – Soutien à l'écriture d'un spectacle d'humour – Humoristes émergente·e _____ SSA

Soutien au développement et l'écriture de spectacles d'humour originaux d'auteurs émergents ou d'autrices émergentes en leur offrant un soutien à l'écriture et les services d'un accompagnateur ou accompagnatrice durant la période d'écriture. Jusqu'à 3 soutiens annuels de CHF 6'000.- chacun.

Date limite pour l'envoi des dossiers : 29 janvier 2026

Humour – Bourses SSA de soutien à l'écriture d'un spectacle d'humour – Humoristes confirmé·e·s _____ SSA

Soutien au développement et l'écriture de spectacles d'humour originaux d'auteurs ou d'autrices confirmées en leur offrant un soutien à l'écriture. Jusqu'à 3 soutiens annuels de CHF 6'000.- chacun.

Date limite pour l'envoi des dossiers : 29 janvier 2026

Improvisation – Bourse pour l'écriture d'un spectacle d'improvisation théâtrale _____ SSA

Le Fonds culturel de la Société Suisse des Auteurs (SSA) attribue annuellement jusqu'à 5 bourses destinées aux auteurs et autrices dans le domaine de l'improvisation théâtrale (matches d'improvisation exclus), afin de soutenir la création de nouveaux spectacles originaux. Cette action est dotée d'un montant global de CHF 15'000.- par année.

Les premières des projets ne peuvent avoir lieu avant le 1er août de l'année en cours.

Date limite pour l'envoi des dossiers : 15 mars 2026

Danse – Bourse pour la création chorégraphique _____ SSA

Le Fonds culturel de la SSA attribue annuellement des bourses sur concours destinées à soutenir la création d'œuvres chorégraphiques originales par des compagnies de danse indépendantes suisses jusqu'à 8 bourses pour un budget global de CHF 70'000.-.

Date limite pour l'envoi des dossiers : 19 février 2026

Arts de la rue et du cirque – « Écriture en campagne » – Appel à projets _____ SSA

La bourse Écriture en Campagne est une aide à la création à Latitude 50 en collaboration avec la SACD, la SSA et Théâtre & Publics. Elle est ouverte aux compagnies professionnelles belges, françaises et suisses du secteur des arts du cirque et de la rue.

Appel à projets : février 2026

Musique – Bourse pour la composition de musique de scène _____ SSA

Le Fonds culturel de la SSA offre chaque année aux compositeurs ou compositrices des bourses de CHF 2'000.- à CHF 4'000.- chacune pour un montant global annuel de CHF 40'000.-.

Dates limites pour l'envoi des dossiers : 3 février, 29 avril, 11 août et 28 octobre 2026
Le dossier doit être envoyé minimum trois mois avant la date de la première.

Musique – Bourses pour la composition d'une œuvre musicale dramatico-lyrique _____ SSA

Dans le but d'encourager et de favoriser la composition de nouvelles œuvres musicales dramatico-lyriques (comédie musicale, opéra, opérettes etc.), le Fonds culturel de la SSA offre chaque année des bourses pour la composition musicale. La composition doit être originale, inédite et se trouver à l'état de projet ou en début d'écriture.

Le Fonds culturel octroie des bourses pour l'écriture de livret.

Montant annuel à disposition : CHF 35'000.-

Dates limites pour l'envoi des dossiers : 29 avril et 28 octobre 2026
Si le spectacle est programmé, le dossier doit être envoyé minimum six mois avant la date de la première

Avignon – soutien à la diffusion _____ SSA

Le Fonds culturel de la SSA encourage la diffusion d'œuvres de membres SSA représenté·e·s au festival Off d'Avignon par une bourse soutenant des compagnies productrices pour l'engagement d'un diffuseur professionnel ou d'une diffuseuse professionnelle.

Délai du dépôt en ligne des candidatures : 8 juin 2026

La bourse est attribuée de façon automatique, dans l'ordre de réception des dossiers et jusqu'à épuisement du montant prévu (montant total annuel de CHF 30'000.-), aux dossiers remplissant les conditions du règlement.

Théâtre – Soutien à la commande d'écriture dramatique _____ SSA

Le Fonds Culturel de la SSA encourage la commande d'écriture d'œuvres dramatiques originales à des auteurs ou autrices sociétaires de la SSA avec l'intention affirmée qu'elles soient mises en production. Il accorde ainsi des soutiens financiers à des théâtres producteurs et des compagnies professionnelles jusqu'à un montant total de CHF 100'000.- par année.

Les dossiers peuvent être envoyés en tout temps mais au minimum 6 mois avant la date de la première.

Traduction – Soutien pour la traduction de pièces de théâtre _____ SSA

Le Fonds culturel de la SSA attribue annuellement, pour un montant global de CHF 5'000.-, jusqu'à cinq bourses à des traducteurs ou traductrices qui projettent de traduire une œuvre théâtrale d'un auteur ou autrice suisse.

Les dossiers peuvent être envoyés en tout temps.

Théâtre amateur – Demande de subvention pour la création ou la reprise d’une pièce d’un auteur ou une autrice SSA _____ SSA

Le Fonds culturel de la Société Suisse des Auteurs (SSA) subventionne la création ou la reprise de pièces de théâtre par des troupes amateurs si elles sont membres de la FFSTA ou de la FFSI et si l’auteur ou l’autrice de la pièce dramatique est sociétaire de la SSA.

Résidence – Bourse pour une résidence d’écriture dramatique _____ SSA

Le Fonds culturel de la SSA accorde des bourses à des autrices et auteurs membres (sociétaires) de la SSA lors d’une résidence d’écriture dramatique. Le montant s’élève à CHF 500.- par semaine de résidence, limité à 4 semaines / CHF 2’000.- par année civile et par autrice ou auteur.

Dates limites pour l’envoi des dossiers : minimum un mois avant le début de la résidence.

Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles (FCMA) – *Musiques actuelles*

Pour formuler votre demande et toute information complémentaire, consultez la rubrique [Soutiens](#) du site internet de la Fondation CMA

Résidences _____ FCMA

Ouvertures des candidatures Résidences 2026 entre le 18 mai 2026 et le 21 juin 2026 pour des projets dès le 15 aout jusqu’à fin décembre 2026.

Grâce au soutien et à la confiance de la Loterie Romande, la Fondation propose des soutiens significatifs à des résidences de création artistique en vue de dates de concerts. Le projet soutenu doit se dérouler sur une semaine (4 à 5 jours de travail) de préférence dans une salle membre de l’organisation faîtière PETZI.

Les projets de résidence peuvent se dérouler dans un autre canton que celui de la structure requérante. La circulation des artistes sur le territoire romand va dans le sens des engagements pris par la Fondation en ce qui concerne la levée des freins à la mobilité des œuvres et des artistes sur ce territoire.

La question de la rémunération des artistes et des professionnel·les travaillant sur la résidence est également prépondérante. Les structures requérantes devront pratiquer une rémunération à l’image de la grille tarifaire du syndicat suisse romand du spectacle.

Avant de déposer un dossier, lisez attentivement le règlement et les conditions. Puis, veillez à avoir les documents suivants à disposition pour les joindre au [formulaire en ligne](#). Sans eux, votre demande ne pourra pas aboutir :

- Attestation de la forme juridique (association, indépendant, SA, SARL)
Vous n’avez pas de structure ? Consultez cette ressource en ligne.
- Une copie de l’attestation AVS employeur de votre structure (avec n° employeur)

- Présentation du projet artistique (bio et présentations des participant·es à la résidence, descriptif du travail mené en résidence)
- Lettre de motivation du groupe
- Budget de résidence (Utilisez le budget type)
- Les coordonnées bancaires avec un QR code au nom de la structure associative
- Une copie des statuts de l'association signés ou une attestation du statut d'indépendant datant de moins de 3 mois.
- La liste des concerts à la suite de la résidence
- Vos liens d'écoute

Musique + _____ FCMA

La Fondation CMA et les cantons romands ont monté un fonds de soutien à la structuration et au développement d'artistes pouvant évoluer sur le marché de la musique. Le financement de ce fonds est assuré conjointement par les cantons de Berne (pour la partie francophone du canton), Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Vaud et Valais.

Avant de vous lancer dans le formulaire, veuillez à avoir les documents suivants prêts à être téléversés (formats .doc, .xls, .pdf, .jpeg, ou .png) – sans ces derniers, votre demande ne pourra pas être étudiée :

- Présentation générale du projet et/ou lettre de motivation
- Présentation du groupe ou de l'artiste concerné par le dépôt de demande
- Présentation de la structure d'encadrement du groupe et situation financière
- QR Code bancaire au nom de la structure / document bancaire au nom de la structure
- Attestation de la forme juridique (association, indépendant, SA, SARL)
- Bilan et compte de résultat de l'année précédente
- Plan marketing et de promotion incluant un business plan
- Calendrier de mise en œuvre
- Liens d'écoute et/ou vidéos valides du projet déposé
- Visuel officiel de l'artiste/du groupe. Image JPEG ou PNG
- Budget détaillé et équilibré du projet avec plan de financement selon document type Musique+

Aide à l'industrie musicale _____ FCMA

Ce soutien s'adresse aux labels et éditeurs de musique basés et actifs sur les territoires de Vaud et de Genève.

L'objectif de ce soutien est de consolider l'écosystème professionnel de la musique en Suisse romande, en renforçant les labels et éditeurs de musique, favoriser le rayonnement régional, national et international des artistes, en leur offrant une meilleure visibilité et un accompagnement durable et compléter les soutiens existants à la création/production par une aide ciblée sur la diffusion et l'exploitation.

Structures éligibles : labels et éditeurs de musique domiciliés sur les Cantons de Vaud et de Genève.

Projets éligibles : le catalogue faisant l'objet d'une demande de soutien sur 2026 doit inclure :

- Au moins 2 artistes romands en développement.
- Il est également possible d'inclure le développement de catalogue d'artistes suisses.

Types de frais soutenus :

- Nouvelles œuvres : exploitation, promotion digitale & presse, contenus promo (press kit, photos, graphisme), distribution, prospection, showcases, fonctionnement du label.
- Catalogue existant : promotion, distribution, prospection, création de contenus, fonctionnement du label.

Modalités de dépôt de dossier : chaque projet artistique doit comporter un budget propre et détaillé sur l'année 2026. La candidature est déposée à travers [le formulaire](#), les documents à fournir sont listés.

Opération Iceberg _____ FCMA

Initié par les Eurockéennes de Belfort (FR) et la Fondation CMA (CH), 13 acteurs culturels en France et en Suisse proposent un dispositif annuel d'accompagnement expérimental à 12 groupes émergents pour bénéficier de résidences, de formations, de concerts et de rencontres privilégiées avec des coordinateur-trices techniques, des intervenant-es artistiques ou des communicant-es nouvelles technologies.

[Consulter le site internet](#)

TransHelvetiQ _____ FCMA

Ce programme est élaboré en collaboration avec Musikbüro Luzern, Musikbüro Basel, ainsi que différentes salles partenaires et avec le soutien de Pro Helvetia. Il a pour but de créer des liens et des ponts entre la Suisse romande et la Suisse alémanique, sous forme de résidences et de formations entre les régions.

L'objectif de la résidence est de travailler de manière intensive et compacte pendant plusieurs jours, accompagné par un ou plusieurs coachs selon les besoins de l'artiste/groupe.

Le programme de la résidence ainsi que le choix des coachs seront élaborés en concertation avec les artistes et les groupes sélectionnés.

Faciliter les échanges avec les régions alémaniques, comprendre les spécificités du marché germanophone, avoir l'opportunité de travailler et de se produire dans une salle de cette région linguistique, c'est tout cela que peut offrir TransHelvetiQ !

TransHelvetiQ s'adresse aux artistes dont les projets rencontrent un développement supra cantonal et avec un potentiel de développement en Suisse alémanique.

La Cohorte _____ FCMA

La Cohorte est un projet collaboratif mené par 3 structures actives dans le soutien au développement de carrières musicales internationales : Wallonie-Bruxelles Musiques en Belgique, La Sodec au Québec et La FCMA / Swiss Music Export en Suisse.

La Cohorte s'adresse à une sélection de professionnel·les, accompagnant·es de projets musicaux (gestionnaires de label, managers ou bookers) et met à leur disposition des outils, des moments de partage de connaissances, des occasions de réseautage et des formations pertinentes dans le cadre du développement de leurs projets musicaux dans les territoires partenaires.

Business Support _____ FCMA

La Fondation CMA constitue le bureau romand de Swiss Music Export. À ce titre, elle développe un réseau avec des professionnel·les de la musique et organise des opérations de promotion ciblée sur des marchés particuliers. Elle accompagne des projets d'artistes sur l'exportation via les festivals de showcase suivants : Eurosonic, Great Escape, Reeperbahn, MaMA, Les INOUÏS du Printemps de Bourges, les Transmusicales, Waves...

Les artistes ou leur entourage peuvent déposer une demande de business support qui vise à soutenir des opérations de promotion, de marketing ou de rencontres autour de signatures de contrats avec des structures à l'étranger.

[Déposer votre demande](#)

Pro Helvetia – Tous domaines

Pro Helvetia est une fondation qui travaille sur mandat de la Confédération et qui "encourage la création artistique et culturelle, à la fois contemporaine et professionnelle, présentant un intérêt national".

Le site possède un [portail de recherche](#) permettant de filtrer par discipline ou activité. Nous vous invitons à le consulter.

Fondation Corymbo – Arts de la scène, musique et audiovisuel

Projets qui ont pour but de diffuser des contenus culturels. Principalement des scènes et des festivals qui offrent une plateforme à plusieurs compagnies ou formations musicales, ou des films qui se distinguent par un engagement social, écologique ou culturel particulier et qui touchent un public spécifique en Suisse.

Ils soutiennent la diffusion dans les domaines suivants :

- Danse, théâtre, performance
- Musique populaire suisse
- Film
- Cirque, arts de la scène

Plus d'informations sur leur [page dédiée](#).

Fondation Leenaards – *Tous domaines*

La fondation Leenaards octroie toute l'année un soutien aux projets culturels ponctuels.

Projets ponctuels _____ Fondation Leenaards

Critères d'octroi

Soumission au minimum 4 mois avant le démarrage du projet. Pour les projets incluant des représentations (théâtre, musique), il s'agit de soumettre la demande 4 mois avant la première représentation (et non 4 mois avant le début des répétitions).

Champs de soutien :

- Arts visuels (expositions, monographies, etc.)
- Musique (concerts)
- Théâtre (projets de création dont la première représentation a lieu sur territoire vaudois ou genevois)
- Littérature (aucune demande directe ; la Fondation contacte les maisons d'édition sélectionnées par ses soins)
- Projets pluridisciplinaires en lien avec au minimum deux champs de soutien ci-dessus. Le/la requérant.e doit avoir au moins 3 projets réalisés à son actif.

Périmètre d'action : cantons de Vaud et de Genève.

- Soutien à des projets menés par des organisations de type : institutions, associations et/ou fondations.
- Projets avec une double exigence de qualité et de pertinence.
- Projets réalisés et mis en œuvre par des artistes professionnel.le.s.

Par ailleurs, les projets doivent être conformes aux bonnes pratiques en matière d'éthique, de gouvernance, de politique de rémunération et de durabilité.

Plus d'informations sur [la page dédiée](#) de leur site internet.

Fondation Suisa – *Musique*

La Fondation Suisa "encourage la création de formes d'expressions musicales indépendantes ainsi que leur diffusion afin de préserver la diversité culturelle en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein". "L'accent en matière d'encouragement est mis sur les auteurs·trices d'œuvres musicales actuelles et sur la représentation / l'utilisation de leurs répertoires."

Pour soumettre une requête, veuillez vous rendre sur la [page dédiée](#) de leur site internet.

Fondation LeLabo – *Arts de la scène*

Les bourses sont destinées à des professionnels des arts vivants qui ne sont pas déjà venus au Labo les 24 mois précédant le début de la résidence

- Comédien ou comédienne
- Metteur ou metteuse en scène accompagné de comédien ou de comédienne
- Structure associative et selon 2 catégories :
 - « professionnel émergent » (sorti d'une école depuis moins de 3 ans = fin des cours + 36 mois)
 - « professionnel confirmé »

Dossier de candidature :

Dans le descriptif du projet, il doit être démontré un intérêt marqué pour les buts défendus par la Fondation, soit l'exploration des textes théâtraux ou poétiques

Les artistes doivent indiquer leur préférence pour une période de 2 semaines entre le 26 janvier et le 5 avril 2026

À fournir, exclusivement à l'aide du formulaire ci-dessous :

1. Lettre de motivation (max 1 page A4)
2. Présentation de la pièce ou des scènes retenues (max 1 page A4)
3. CV de tout le monde, avec coordonnées complètes

La Fondation pour l'amour de la danse – *Arts de la scène, danse*

La Fondation soutient des danseurs, chorégraphes et lieux incluant de la danse dans leurs activités pour :

- Une formation en danse
- Une création chorégraphique
- Un projet associatif

Plus d'informations sur la [page dédiée](#) de leur site internet.

Fondation pour les arts et la culture (FAC) – *Tous domaines*

Chaque année, la FAC lance un appel à projets auprès des actrices et acteurs culturels de toutes disciplines artistiques confondues, dans le but de soutenir la création, la réalisation ou la diffusion d'une œuvre ou d'un projet original, ancré à Nyon ou dans sa région. Depuis la création du Prix FAC en 2022, ce sont 120'000 francs qui ont été alloués à des projets artistiques spécifiques et ambitieux, renforçant ainsi le lien entre la culture et le territoire nyonnais.

[Règlement \(PDF\)](#)

[Formulaire d'inscription \(PDF\)](#)

Plus d'informations sur la [page dédiée](#) de leur site internet.

La Fondation Engelberts pour les arts et la culture attribue les subventions comme suit :

1. Par sélection trimestrielle de dossiers concernant des projets dont la présentation est prévue dans un délai de plus de 4 mois à partir de la date de leur réception
2. Les auteurs des projets sélectionnés seront reçus par le bureau de la Fondation Engelberts avant la sélection trimestrielle, puis la sélection sera soumise au Conseil de Fondation qui validera la décision d'attribution des subventions
3. Les subventions seront allouées à la fin de chaque trimestre aux projets sélectionnés
4. Pour nous faire une demande, merci de bien vouloir :
 - Produire une synthèse de votre projet sur formulaire ad hoc de la Fondation à télécharger : DOC / PDF / ODT
 - Nous adresser (par mail ou courrier postal) une présentation du projet et des artistes ainsi qu'un budget (lettre de motivation bienvenue)
 - Ne pas envoyer votre dossier par courrier postal recommandé
5. Les auteurs des projets sélectionnés devront fournir le matériel numérique destiné à la mise à jour du site internet de la Fondation avant de recevoir leur subvention
6. Les auteurs des projets ayant bénéficié d'une aide financière de la Fondation ne pourront pas bénéficier d'un nouveau soutien dans un délai inférieur à 3 ans

Par ailleurs, nous vous signalons que de manière générale le montant d'un soutien se situe entre CHF 1'000.- et 4'000.-.

Pour information, les dossiers adressés à la Fondation ne seront pas retournés, sauf exception à votre demande et moyennant des frais de retour forfaitaires de CHF 20.-.

Plus d'information sur [leur site internet](#).

Subventions du canton de Vaud

Le canton de Vaud propose également de nombreuses bourses et soutiens financiers. Les informations détaillées sont disponibles dans la rubrique [VaudCulture – subventions au secteur culturel](#).

Voici une liste des soutiens cantonaux :

- Arts de la scène :
 - [Soutiens sélectifs aux projets](#)
 - [Soutiens sélectifs aux compagnies confirmées](#)
 - [Bourses Compagnonnage théâtral \(avec la Ville de Lausanne\)](#)
- Arts visuels :
 - [Soutiens sélectifs aux projets](#)
 - [Résidences avec atelier à Paris ou Berlin](#)
 - [Bourses Arts visuels](#)
 - [Enquête photographique vaudoise](#)
- Création numérique :

- o [Résidences avec atelier à Paris ou Berlin](#)
- o [Bourses Jeux vidéo](#)
- Littérature :
 - o [Soutiens sélectifs aux projets](#)
 - o [Résidences avec atelier à Paris ou Berlin](#)
 - o [Bourses Ecriture et Bande dessinée](#)
 - o [Soutiens à l'édition](#)
- Musique :
 - o [Soutiens sélectifs aux projets](#)
 - o [Résidences avec atelier à Paris ou Berlin](#)
 - o [Bourses Musique](#)
- Pluridisciplinaire :
 - o [Soutiens sélectifs aux projets](#)
 - o [Résidences avec atelier à Paris ou Berlin](#)
- Sensibilisation, médiation et accessibilité
 - o [Soutiens sélectifs aux projets](#)
 - o [Appel à projets Culture-Ecole](#)
 - o [Soutien aux cours de gestion de projet artos](#)
- Patrimoine
 - o Mobilier
 - [Soutiens sélectifs aux projets](#)
 - o Immatériel
 - [Soutiens sélectifs aux projets](#)
 - [Enquête photographique vaudoise](#)
 - o Publication d'histoire et archéologie
 - [Soutiens sélectifs aux projets](#)
- Equipement technique des lieux culturels :
 - o [Soutiens sélectifs aux projets](#)

Subventions fédérales

La Confédération met également au concours de nombreux soutiens. Tous les soutiens sont listés et mis à jour sur le site de l'OFC sur leur [Plate-forme pour les contributions de soutiens](#).

Ci-dessous les différents domaines concernés :

- Culture cinématographique
- Demande de réinvestissement des bonifications Succès Cinéma
- Enregistrement
- Exploitation et pluralité
- Formation musicale et culture populaire
- Mesures compensatoires MEDIA
- Promotion de l'investissement dans la cinématographie en Suisse
- Promotion des langues
- Renforcement de la participation culturelle